

Deuxième Partie

FONCTIONS

Chapitre V

SUJET

Relevez et expliquez les cas d'inversion du sujet dans le texte suivant :

1 Il se tut encore quelques instants, comme désireux de plonger plus avant, puis reprit :

« Tu t'étonnes que je me sois crevé les yeux ; et je m'en étonne moi-même. Mais, dans ce geste, inconsidéré, cruel, peut-être y eut-il encore autre chose : je ne sais quel secret besoin de pousser à bout ma fortune, de rengrener sur ma douleur et d'accomplir une héroïque destinée. Peut-être ai-je pressenti vaguement ce qu'avait d'auguste et de rédempteur la souffrance ; aussi bien répugne à s'y refuser le héros. Je crois que c'est là que s'affirme surtout sa grandeur et qu'il n'est nulle part plus valeureux que lorsqu'il tombe en victime, forçant ainsi la reconnaissance céleste et désarmant la vengeance des dieux. Quoi qu'il en soit, et si déplorables que puissent avoir été mes erreurs, l'état de félicité suprasensible où j'ai pu parvenir, récompense amplement aujourd'hui tous les maux que j'ai dû souffrir, et sans lesquels je n'y serais sans doute point parvenu. »

« — Cher Œdipe, lui dis-je quand j'eus compris qu'il avait cessé de parler, je ne puis que te louer de cette sorte de sagesse surhumaine que tu professes. Mais ma pensée, sur cette route, ne saurait accompagner la tienne. Je reste enfant de cette terre et crois que l'homme, quel qu'il soit et si taré que tu le juges, doit faire jeu des cartes qu'il a. Sans doute as-tu su faire bon usage de ton infortune même et tirer parti d'elle pour en obtenir un contact plus intime avec ce que tu nommes le divin. Au surplus, je me persuade volontiers qu'une sorte de bénédiction est attachée à ta personne et qu'elle se reportera, selon ce qu'ont dit les oracles, sur la terre où pour toujours tu reposeras. »

Connaissances requises

Lecture : *G.M.F.*, chap. V : « Les structures de la phrase », § 4.3.4.3., « Les sujets inversés », p. 133-139.

Dans la **phrase de base**, le sujet est antéposé au verbe. La notion d'inversion du sujet rend compte de tous les cas où cet ordre canonique est modifié, à l'exception des modifications dues à des opérations de topicalisation ou de thématisation.

Trois types d'inversions peuvent être distingués : l'**inversion pronominale** consiste en la postposition au verbe du pronom personnel sujet, l'**inversion nominale** en la postposition au verbe d'un groupe nominal ou d'un pronom n'appartenant pas à la catégorie des pronoms personnels et enfin l'**inversion dite complexe** qui correspond à une reprise du sujet en position canonique par un pronom personnel postposé au verbe¹.

L'inversion du sujet est plus ou moins fréquente selon le type de phrase considéré. A cet égard, le type interrogatif, où elle est très fréquente et presque toujours obligatoire², se distingue nettement de tous les autres types de phrases, où l'inversion du sujet se rencontre plus rarement soit parce qu'elle n'a qu'une valeur stylistique, soit parce qu'elle est conditionnée par un agencement particulier de la phrase.

Dans la phrase assertive, l'inversion du sujet a parfois un rôle syntaxique ou énonciatif. Elle est en effet susceptible d'apparaître comme le seul indice du caractère subordonné d'une proposition (*Pleuvait-il, il ne sortait plus*). En outre, dans les incises et propositions incidentes, elle signale un décrochage syntaxique et énonciatif. Enfin, nous rappellerons qu'elle est favorisée à des degrés divers par certains types de subordonnées (relatives, temporelles, finales, concessives, comparatives).

1. Et dans laquelle, par conséquent, le sujet nominal lui-même n'est pas **inversé**.

2. Voir, ici même, le chapitre consacré à l'interrogation.

Repérage des occurrences

Dans cet exercice, le repérage des occurrences est parfaitement évident. L'on remarque d'emblée que sur l'ensemble des huit occurrences relevées, seul le type de phrase assertif est représenté. Nous adopterons un classement fondé sur la nature de l'élément qui déclenche ou favorise l'inversion.

ANALYSE PROPOSÉE

1. Inversion causée par un adverbe de modalité en position préverbale

Le texte contient quatre occurrences appartenant à cette première catégorie :

— *Mais, dans ce geste inconsidéré, cruel, peut-être y **eut-il** encore autre chose* (l. 4-5).

— *Peut-être **ai-je** ressenti vaguement ce qu'avait d'auguste et de rédempteur la souffrance* (l. 7-8).

— *Sans doute **as-tu** su faire bon usage de ton infortune même...* (l. 20-21).

— *aussi bien, **répugne à s'y refuser le héros*** (l. 8).

Dans les trois premiers cas, l'inversion pronominale est visiblement due à la présence, en position préverbale¹, des adverbes *peut-être* et *sans doute*. D'une part, en effet, cette inversion devient incompatible avec le type assertif si l'on efface les adverbes modalisateurs : **Mais, dans ce geste inconsidéré, cruel, y **eut-il** encore autre chose* - ****Ai-je** ressenti vaguement ce qu'avait d'auguste et de rédempteur la souffrance* - ****As-tu** su faire bon usage de ton infortune même*. Ces trois phrases ne sont grammaticales que si elles sont interprétées comme des interrogatives. D'autre part, l'inversion devient impossible si les adverbes sont placés en

1. La première de ces quatre occurrences montre bien que la position qui commande l'inversion du sujet est bien la position préverbale et non la position en tête de phrase.

position postverbale : **Mais, dans ce geste inconsidéré, cruel, y eut-il peut-être encore autre chose*¹ - **ai-je peut-être ressenti vaguement ce qu'avait d'auguste et de rédempteur la souffrance* - **as-tu sans doute su faire bon usage de ton infortune même*². En outre, lorsque l'adverbe est en position préverbale, l'inversion est plus naturelle³ : ? *Mais, dans ce geste inconsidéré, cruel, peut-être il y eut encore autre chose* - ? *peut-être j'ai ressenti vaguement ce qu'avait d'auguste et de rédempteur la souffrance* - ? *sans doute tu as su faire bon usage de ton infortune même*⁴.

Le rétablissement de la position canonique du sujet sans modification de la position préverbale de l'adverbe modalisateur requiert l'introduction du subordonnant *que* : *peut-être qu'il y eut...* - *peut-être que j'ai pressenti...* - *sans doute que tu as su faire bon usage...* Or, de telles constructions ont une affinité évidente avec les phrases complexes à principale⁵ modalisante (*il est probable qu'il y eut...*, etc.), qui marquent par l'hypotaxe la distinction entre le niveau de l'énoncé et le niveau de l'énonciation. L'inversion du sujet due à la présence en position préverbale d'un adverbe modalisateur semble donc avoir pour fonction d'indiquer ce même décalage énonciatif. Et puisque la présence du modalisateur implique une suspension de la valeur de vérité⁶, l'inversion du sujet aurait ici une fonction comparable à celle qu'elle a dans les phrases de type interrogatif⁷.

1. Nous constatons au passage que l'antéposition du GP introduit par *dans* ne suffit pas pour déclencher l'inversion du sujet.

2. Inversement, on notera que la position postverbale de l'adverbe modalisateur est possible si le sujet occupe la position canonique : *Mais, dans ce geste inconsidéré, cruel, il y eut peut-être encore autre chose* ; *j'ai peut-être ressenti vaguement ce qu'avait d'auguste et de rédempteur la souffrance* ; *tu as sans doute su faire bon usage de ton infortune même [...]*.

3. Cette obligation semble s'être imposée assez tardivement. Chateaubriand écrit encore (mais on connaît son goût pour l'archaïsme) : *Peut-être Sanson et Simon étaient spectateurs des joies de la famille royale* (cité par Chevalier et al., *Grammaire du français contemporain*, Larousse).

4. L'acceptabilité peut être dans ce cas favorisée par un niveau de langue autre que soutenu et par un détachement de *sans doute* en tête de phrase marqué par une virgule.

5. Principale du strict point de vue syntaxique.

6. Dans la phrase *Peut-être ai-je pressenti vaguement ce qu'avait d'auguste et de rédempteur la souffrance*, le fait que le personnage ait pressenti vaguement telle ou telle idée ne peut être déclaré ni vrai ni faux, mais seulement possiblement vrai (i.e. vrai dans au moins un monde possible).

7. D'où l'équivalence : *Peut-être ai-je pressenti vaguement ce qu'avait d'auguste et de rédempteur la souffrance* ↔ *ai-je pressenti vaguement ce qu'avait d'auguste et de rédempteur la souffrance* ? *Peut-être.*

La quatrième occurrence se distingue assez nettement de celles que nous venons d'étudier. Tout d'abord, il s'agit d'une inversion nominale qui ne semble pas obligatoire (*aussi bien, le héros répugne à s'y refuser*) et qui pourrait fort bien alterner avec une inversion complexe (*aussi bien, le héros répugne-t-il à s'y refuser*). D'autre part, l'adverbe joue ici le rôle d'un connecteur argumentatif¹, ce qui, à la différence des cas précédents, lui interdit la position postverbale (**le héros répugne aussi bien à s'y refuser*)². Mais surtout, cette inversion surprend par son audace : en principe, seules les inversions pronominale et complexe sont acceptables lorsqu'une inversion du sujet est seulement entraînée par la présence d'un connecteur argumentatif en tête de phrase. On accepte *Encore devra-t-il deviner la suite* et *Encore le lecteur devra-t-il deviner la suite* mais pas **Encore devra le lecteur deviner la suite*. Dans le texte, le rejet du sujet en fin de phrase se justifie assez aisément sur le plan stylistique, puisque, créant un effet d'attente, cette position entraîne bien sûr une mise en valeur du sujet. Du point de vue syntaxique, on ne trouve en revanche de justification pour cette inversion ni dans le volume du sujet, ni dans un processus anaphorique où il serait impliqué. Le seul facteur décisif semble ici la pronominalisation de *la souffrance*, qui autorise l'inversion du sujet en libérant la position postverbale. Il n'en demeure pas moins que cette phrase de Gide se situe clairement aux frontières de la grammaticalité.

2. Inversion favorisée par un adverbe de lieu en tête de proposition (dans la phrase source)

Dans la phrase *Je crois que c'est là que s'affirme surtout sa grandeur* (l. 9), l'inversion du sujet est due à la présence de l'adverbe *là*. En effet, puisque le même type d'inversion apparaît dans la proposition indépendante *là s'affirme surtout sa grandeur*, c'est bien que ni la subordination (complétive dépendant du verbe *croire*) ni l'extraction

1. Comparable aux connecteurs de l'argument excédentaire *d'ailleurs, du reste, etc.*

2. Sauf à changer le sens de la phrase en faisant de *aussi bien* un modificateur du verbe *répugner*.

de l'adverbe ne jouent à cet égard le moindre rôle. Plus précisément, c'est la présence de cet adverbe en tête de proposition dans la phrase source (c'est-à-dire avant l'emphase par extraction) qui est à l'origine de l'inversion du sujet.

Il est aisé de vérifier que la présence de l'adverbe *là* est nécessaire à l'inversion (**s'affirme surtout sa grandeur*)¹ et ceci seulement pour la position en tête de proposition (**s'affirme surtout là sa grandeur - *s'affirme surtout sa grandeur là*). Toutefois, cette inversion ne présente pas un caractère obligatoire : la phrase *là, sa grandeur s'affirme surtout* est une phrase parfaitement acceptable². Nous préciserons enfin que la possibilité de l'inversion du sujet est ici liée à la valence du verbe : si l'inversion est possible, c'est aussi parce que le verbe *s'affirmer* est intransitif. Un verbe transitif la récuserait (*là, sa grandeur occulte sa modestie* → **là occulte sa modestie sa grandeur*). Nous constatons ainsi que l'inversion du sujet requiert la libération de la position postverbale, au sens où cette position ne doit pas être occupée par un constituant saturant la valence du verbe.

3. Inversion en proposition incise

La phrase *Cher Œdipe, lui dis-je quand j'eus compris qu'il avait cessé de parler, je ne puis que te louer...* (l. 16-17) contient une inversion du sujet (inversion pronominale) en contexte de proposition incise. L'inversion dans l'incise est obligatoire en français standard (**Cher Œdipe, je lui dis...*). Elle peut être nominale ou pronominale, mais ce type de contexte récuse l'inversion complexe (**Cher Œdipe, cet homme lui répon-*

1. Nous considérons comme acceptable la phrase obtenue par effacement de l'adverbe *là* et sans inversion du sujet (*sa grandeur s'affirme surtout*), cet effacement entraînant seulement une modification de la portée de l'adverbe *surtout*.

2. La modification de la place du sujet affecte l'organisation thématique de la phrase par le biais de la portée de l'adverbe *surtout*. En effet, si l'on compare : 1 / *là, s'affirme surtout sa grandeur*, et 2 / *là, sa grandeur s'affirme surtout*, il apparaît que l'adverbe *surtout* porte prioritairement, dans la phrase 1 /, sur le GN qui le suit, *sa grandeur* (d'où le sens « là, c'est surtout sa grandeur qui s'affirme » et l'enchaînement possible avec *quant à son héroïsme, c'est ailleurs qu'il s'affirme*), tandis qu'il tend à porter sur le verbe dans la phrase 2 / (d'où le sens « là, ce qui se produit surtout au sujet de sa grandeur, c'est le fait qu'elle s'affirme », et l'enchaînement possible avec *et c'est ailleurs qu'elle se développe*). Mais il ne s'agit là que de tendances. Dans un contexte adéquat, l'adverbe *surtout* peut fort bien porter sur l'ensemble GN + GV, quelle que soit la position du sujet.

dit-il...). On notera toutefois qu'à l'oral ou en registre familier, il est possible de faire l'économie de l'inversion (*Pierre, je lui réponds, il faudra bien que tu t'y fasses*) ou de compenser son absence par un *que* subordonnant (*Pierre, que je lui réponds, il faudra bien...*). Comme dans le cas de l'inversion liée à la présence d'un modalisateur en tête de phrase, cette dernière construction peut être considérée comme un marquage explicite du décrochage syntaxique et énonciatif signifié par l'incise et normalement indiqué par l'inversion du sujet.

4. Inversion en proposition subordonnée

Le texte contient enfin trois cas d'inversion du sujet liés à des faits de subordination, deux en relative substantive (*Peut-être ai-je pressenti vaguement ce qu'avait d'auguste et de rédempteur la souffrance* (l. 7-8) - *selon ce qu'ont dit les oracles* (l. 24-25)), le troisième en subordonnée concessive (*si déplorables que puissent avoir été mes erreurs* (l. 12)). Ces trois inversions sont facultatives (*Peut-être ai-je pressenti vaguement ce que la souffrance avait d'auguste et de rédempteur - selon ce que les oracles ont dit - si déplorables que mes erreurs puissent avoir été*).

Dans les relatives substantives, le rejet du sujet en fin de phrase possède visiblement une valeur stylistique : la position finale crée un effet d'attente du sujet, et par conséquent participe à sa mise en valeur¹. On notera d'ailleurs que, dans la première occurrence du texte, l'inversion du sujet n'entraîne pas nécessairement la position finale : *Peut-être ai-je pressenti vaguement ce qu'avait la souffrance d'auguste et de rédempteur*. Finalement, puisque l'inversion est en outre facultative, nous constatons que ce type de construction se caractérise par une remarquable souplesse syntaxique.

Cette relative substantive peut être analysée comme résultant de la relativisation d'une proposition comportant une variable qui demeure insaturée (d'où l'absence d'antécédent) : *la souffrance a X d'auguste et de rédempteur*². Or, il arrive que la présence d'un pseudo-

1. Ceci vaut pour toute relative (substantive ou non) à pronom relatif C.O.D. Encore une fois, c'est la libération de la position postverbale (due à la relativisation) qui autorise l'inversion du sujet.

2. La variable ne peut être saturée que par un morphème indéfini de genre neutre comme *quelque chose* (*la souffrance a quelque chose d'auguste et de rédempteur*).

complément (ici *d'auguste et de rédempteur*) soit incompatible avec l'inversion du sujet. Par exemple, on admettra l'inversion dans la phrase *Je pense à ce que Pierre a fait* (\rightarrow *Je pense à ce qu'a fait Pierre*) mais pas dans une phrase comme *Je pense à ce que Pierre a fait de bien* (\rightarrow **Je pense à ce qu'a fait Pierre de bien* - **Je pense à ce qu'a fait de bien Pierre*), qui correspond au même type de relativisation que la phrase du texte (*Pierre a fait X de bien*). La possibilité de l'inversion du sujet semble donc, dans le texte, étroitement conditionnée par un emploi très particulier du verbe *avoir*, assimilable à une construction attributive modalisée (*la souffrance a X d'auguste et de rédempteur* = *la souffrance est [+ Mod.] auguste et rédemptrice*).

La seconde occurrence d'inversion du sujet en relative substantive est plus canonique. Elle correspond à la relativisation de la proposition *les oracles ont dit X*. Puisque le C.O.D. du verbe *dire* est représenté par le pronom relatif en tête de proposition, la position postverbale est libérée et peut donc admettre le sujet inversé. Si cette condition n'était pas respectée, par exemple dans le cas de la relativisation de l'un des compléments d'un verbe à double complémentation (surtout du complément indirect), l'inversion du sujet ne pourrait avoir lieu (*Ce que les oracles ont dit à Œdipe* \rightarrow ?? *ce qu'ont dit à Œdipe les oracles* - *Ceux à qui les oracles ont donné une réponse* \rightarrow **Ceux à qui ont donné une réponse les oracles*)¹.

Dans la subordonnée concessive, l'inversion est en vérité moins liée au sens concessif qu'au fait que la cause inopérante soit présentée sous une forme gradable. Aussi, une concessive non corrélatrice permet-elle plus difficilement l'inversion du sujet : *bien que mes erreurs aient été déplorables* \rightarrow ? *bien que déplorables aient été mes erreurs* ; *même si mes erreurs ont été déplorables* \rightarrow ? *même si déplorables ont été mes erreurs*. Or la construction concessive en *si... que* entraîne, sur la réalisation du GV, la même conséquence que dans le cas des relatives substantives : la pronominalisation d'un constituant du GV (ici, un attribut) libère, du fait de l'antéposition du pronom, la position postverbale. Dans la proposition *si déplorables que puissent avoir été mes erreurs*, le mot *que* peut en effet être considéré comme un relatif pronominalisant

1. Si l'agrammaticalité n'est que douteuse dans le cas de la pronominalisation du C.O.D., c'est parce que la présence de la préposition dans le complément indirect interdit la confusion avec le GN sujet inversé.

l'attribut du sujet *déplorables*¹. Dans une construction qui ne laisserait pas vacante la position à droite du verbe attributif, l'inversion ne serait donc pas acceptable (*Il est possible que mes erreurs aient été déplorables* → **Il est possible qu'aient été déplorables mes erreurs*). On notera enfin, d'une façon plus générale, que la langue littéraire tolère fort bien l'inversion des positions du sujet et de l'attribut adjectival dans les phrases attributives (*grande fut surprise - déplorables ont été mes erreurs*).

Dans l'ensemble du texte, comme nous l'avons constaté, certaines inversions du sujet sont obligatoires, d'autres facultatives. En fait, à l'exception d'un seul cas², Gide choisit toujours, lorsqu'il a le choix, la solution du sujet inversé. Mieux encore, il lui arrive d'adopter cette solution dans des constructions où l'inversion est presque agrammaticale³. Cet évitement quasi systématique de l'ordre habituel sujet-verbe confère au texte une dynamique particulière fondée sur les effets d'attente du sujet. Mais elle lui donne aussi un caractère tortueux, alambiqué, qui n'est pas sans rapport avec la solennité qui se dégage de l'extrait.

1. Sur ce point, voir *G.M.F.*, XIII : 4., p. 488-489 et VII : 1.5.2., p. 234.

2. Il s'agit du sujet de *est attachée* dans la phrase *Je me persuade volontiers qu'une sorte de bénédiction est attachée à ta personne*. Ce sujet aurait très bien pu être postposé au verbe : *Je me persuade volontiers qu'est attachée à ta personne une sorte de bénédiction*.

3. Voir *supra*, l'analyse de *aussi bien répugne à s'y refuser le héros*.